



CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNESSE OUEST STADE OLYMPIQUE DE LA PONTAISE – LAUSANNE 16-17-18 JUIN 2023 – DIRECTIVES AUX ATHLETES



LE PLUS IMPORTANT EN BREF

- ⇒ Faire une croix en chambre d'appel sur chacune des listes de discipline auxquelles on participe, au plus tard 60 minutes avant l'épreuve (90' pour la perche). Pas de coche = Pas de start (voir point 5).
- ⇒ Il faut impérativement respecter les horaires de la Callroom. En retard = pas de start. (voir point 7).
- ⇒ Toutes les directives sont valables pour l'ensemble de la compétition, prière de les lire dans leur intégralité.
- ⇒ Toutes les informations spécifiques aux concours du disque qui se déroule le vendredi 16 juin 2023 au Stade Pierre de Coubertin se trouvent au point 20.

1. ACCES AU STADE | PARKING

Stade olympique de la Pontaise

Adresse

Route des Plaines-du-Loup 7, 1018 Lausanne

En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le bus n°1 jusqu'à l'arrêt Stade Olympique.

En voiture

Prendre la sortie d'autoroute « Lausanne-Blécherette ». Suivre le panneau Stade Olympique.

2. VESTIAIRES

Vestiaires/douches à disposition dans la tribune sud du stade.

3. DISCIPLINES ANNULEES OU REGROUPEES

N'ayant pas atteint le nombre de 5 athlètes à la clôture des inscriptions, conformément au RO de Swiss Athletics, les disciplines suivantes ont été soit annulées, soit regroupées avec la catégorie supérieure (*droit aux médailles dans la catégorie supérieure. Pas de classement dans la catégorie respective*).

a. Disciplines annulées

- Triple sauts U14 M – U16 M – U18 M
- Perche U14 W – U16 W – U18 W
- 3000 m U18 M

b. Disciplines regroupées dans la catégorie supérieure

- Perche U14 M regroupé dans la catégorie U16 M.
- Triple sauts U14 W regroupé dans la catégorie U16 W.
- Disque U14 M regroupé dans la catégorie U16 M (**Disque 1kg !**)

4. DOSSARDS | LICENCES

La remise des dossards et la chambre d'appel se trouvent dans la salle polyvalente qui se trouve dans la partie Sud du stade (voir plan annexé).

Heures d'ouverture de la salle polyvalente : 08h00 (samedi et dimanche)

Tous les participant(e)s doivent être en possession d'une licence Swiss Athletics 2023 valable. Les dossards seront portés sans être pliés et de manière lisible sur le buste. Pour les sauts en hauteur et à la perche, le dossard pourra être porté sur le buste ou dans le dos. **Si un athlète concourt plusieurs jours, le même dossard est valable pour les différents jours. Aucun autre dossard ne lui sera remis.** Pour les courses un numéro supplémentaire sera remis lors du départ. Celui-ci devra être porté sur le côté droit du short.

8. TEMPS DE CONCENTRATION*(Tableau selon IAAF)*

	Saut en hauteur	Saut à la perche	Autre discipline
Plus de 3 athlètes (ou pour le tout premier essai de chaque athlète)	1 minute	1 minute	1 minute
2 ou 3 athlètes	1 minute 30	2 minutes	1 minute
1 athlète	3 minutes	5 minutes	-
Essais consécutifs	2 minutes	3 minutes	2 minutes

9. NEUTRALISATION PERCHE

Après la chambre d'appel, les juges et l'organisateur peuvent, en cas de besoin, décider d'une neutralisation à la perche. Celle-ci sera communiquée avant le début de l'épreuve.

10. UTILISATION DES ENGINS PERSONNELS

Les engins personnels suivant peuvent être utilisés :

Perches, disques, javelots, poids et marteaux. Les engins doivent être présentés au contrôle des engins (salle polyvalente, voir plan) au plus tard **une heure** avant le début du concours. Uniquement les engins personnels contrôlés par l'organisateur pourront être utilisés. Les engins seront ensuite amenés par les organisateurs sur les lieux de concours. Conformément à l'IWR, les propres engins de lancer doivent être mis à la disposition de tout(e) autre athlète qui en fait la demande. Les perches sont emportées par les athlètes sur l'installation de l'épreuve.

11. PERSONNES AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. **Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.**

12. DEPART DES EMPLACEMENTS DE COMPETITION

Après les éliminatoires et les demi-finales les participant(e)s quitteront l'emplacement de compétition en groupe. Ceci est également valable pour les disciplines techniques au terme des trois premiers essais éliminatoires (selon IAAF).

13. PRESCRIPTION POUR LA TENUE

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription. Cette prescription est également valable pour la cérémonie protocolaire.

Précision importante pour tous/toutes les athlètes**Règle : TR 6.3.2**

La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.

14. DISTINCTIONS

Les trois premiers/premières classé(e)s par disciplines recevront une médaille. Le titre sera décerné uniquement si trois concurrents sont au départ.

15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires auront lieu directement après la finale, selon horaire établi. Les trois premiers/premières classé(e)s de chaque discipline se rendront directement à l'endroit prévu à cet effet (piste couverte, milieu de la ligne droite du 100 m). La cérémonie protocolaire se fera dans la tenue de compétition ou en survêtement du club (selon RO).

16. CANTINE

Une cantine sera à disposition du côté Sud du stade.

17. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Au cours de ces championnats, des contrôles peuvent être effectués.

18. SAMARITAINS

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de la compétition.

19. ASSURANCES

L'assurance couvrant les accidents, vols etc... sont l'affaire des participants(e)s. L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité.

20. DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCOURS DU DISQUE STADE PIERRE DE COUBERTIN – VENDREDI 16 JUNI 2023

(Seules les précisions liées au lieu figure ci-dessous. Pour le reste, veuillez vous référer aux points traités ci-dessus.)

a. Accès et parking Stade Pierre de Coubertin

Adresse

Centre sportif de Vidy, avenue Pierre-de-Coubertin 9, 1007 Lausanne

En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le métro M2 (direction Ouchy-Olympique) jusqu'à l'arrêt terminus Ouchy-Olympique et ensuite le Bus N° 24 jusqu'au Stade de Coubertin.

En voiture

Prendre la sortie Lausanne-Sud et suivent les panneaux Lausanne-Vidy (*direction Ouchy, puis Stade Pierre de Coubertin*).

Parking

Les participant(e)s utiliseront les places de parc publiques.

b. Vestiaires Vestiaires/douches à disposition.

c. Dossards & licences La remise des dossards et la chambre d'appel se font directement sur l'emplacement du concours.

Heures d'ouverture : Dès 16h30

d. Callroom | Rassemblement pour la compétition Se fait directement sur l'emplacement du concours au même condition que le point 7.

e. Contrôle des engins Se fait directement sur l'emplacement du concours.

f. Cérémonies protocolaires Se fait sur place, directement au terme du concours. Les cérémonies protocolaires seront « rejouées » le samedi 17.06.2023 au Stade Olympique de la Pontaise, afin que les athlètes puissent être célébrés par le public. La présence des athlètes n'est pas obligatoire à cette dernière.